Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving Box/Boite de Réception des Soumissions Bid Receiving Box/Boite de Récepti 1st Floor/1ière étage, Suite 1212 100-1045 Main Street Moncton **New Brunswick** E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) - Bureau d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton) 1045 Main Street / 1045, rue Main Moncton New Bruns E1C 1H1

	Voi	ir F	Partio 2	nour Clauses et Conditions	
Title - Sujet					
OCIR Filtres à Air					
Solicitation No N° de l'invitat	ion		ate		
W6898-200493/A		20)20-03-0	02	
Client Reference No N° de ré	férence du client	GI	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG		
W6898-200493		PΛ	W-\$MC	T-015-5716	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	ИS	No./N°	VME	
MCT-9-42151 (015)					
Solicitation Closes -	L'invitation pro	er	nd fin	Time Zone	
at - à 02:00 PM	-			Fuseau horaire	
on - le 2020-04-14				Atlantic Daylight Saving	
				Time ADT	
Delivery Required - Livraison e	xigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		В	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Drisdelle, Charlotte J.			n	mct015	
Telephone No N° de téléphon	е		FAX No	No N° de FAX	
(506)962-5329 ()			(506)8	5)851-6759	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONAL RPOU GAGETOWN 5 CDSB C BLDG 18, 238 CHAMPLAIN A OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	es et construction: DEFENCE GAGETOWN				
Security - Sécurité					

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

TABLE DES MATIÈRES

PART	IE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	3
1.2	SOMMAIRE	3
1.3	COMPTE RENDU	4
1.4	Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)	4
PART	IE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	Présentation des offres	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4	LOIS APPLICABLES	5
PART	IE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PART	IE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PART	IE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	
SUP	PLÉMENTAIRES	
5.2	ATTESTATIONS ADDITIONNELLES REQUISES AVEC L'OFFRE	8

File No. - N $^{\circ}$ du dossier MCT- 9-42151

PARTIE	E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
A. OF	FRE À COMMANDES	8
6.1	Offre	8
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	9
6.5	RESPONSABLES	10
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
6.7	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	11
6.8	INSTRUMENT DE COMMANDE	11
6.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
6.10	LIMITATION FINANCIÈRE	
6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.12	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
	LOIS APPLICABLES	
6.14	Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)	14
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1	BESOIN	13
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
6.3	DURÉE DU CONTRAT	14
6.4	PAIEMENT	
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	14
6.6	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	15
6.7	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION	15

Annexes

- Annexe A Besoin Exigences et Spécifications obligatoires;
- Annexe B Base de paiement Liste des Produits
- Annexe C Instruments de Paiement électronique
- Annexe D Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 6A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
 - 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent :

- Annexe A Besoin Exigences et Spécifications obligatoires;
- Annexe B Base de paiement Liste des Produits;
- Annexe C Instruments de Paiement électronique
- Annexe D Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant

1.2 Sommaire

- **1.2.1** Demande d'offre à commandes individuelles et régionale (OCIR) visant la fourniture et la livraison des **Filtres à Air** pour le Ministère de la Défense nationale à la Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown situé à Oromocto au Nouveau-Brunswick E2V 4J5, selon la demande au cours de la période allant du **1**er **mai 2020 au 30 avril 2022** inclusivement.
- 1.2.2 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2019/03/04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions 1ière étage, Suite 1212 100-1045, rue Main Moncton, N.-B. E1C 1H1

Numéro de télécopieur : 506-851-6759

Courriel: TPSGC.RAReceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct 015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué **le plus bas globalement** sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M0069T, 2007/05/25)

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

MCT- 9-42151

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre 5.1.2

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- **OFFRE À COMMANDES** A.
- 6.1 Offre
- 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit aux Annexes A et B.
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2017/06/21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E » au fournisseur retenu à l'attribution de l'offre à commandes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées **deux fois par année pour chaque période de six mois** à la responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées à la responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Les périodes de rapports sont comme suit :

1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022

(Derived from - Provenant de: M7010C, 2017/06/21)

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1er mai 2020 au 30 avril 2022 inclusivement.

N° de l'invitation - Solicitation No. W6898-200493/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W6898-200493

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MCT- 9-42151

Id de l'acheteur - Buyer ID mct015

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Charlotte Drisdelle

Titre: Agente d'approvisionnements

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045, rue Main, unité 108

> Moncton, N.-B. E1C 1H1

Téléphone: (506) 962-5329 Télécopieur: (506) 851-6759

Courriel: charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Passée de commandes

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant (l'offrant devrait compléter et soumettre avec la soumission)

Nom:	
Nº de téléphone:	
Nº de télécopieur:	
Courriel:	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6898-200493/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6898-200493 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct 015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Suivi de livraison	
Nom:	
N° de téléphone:	
N° de télécopieur:	
Courriel:	_
Renseignements généraux	
g	
Nom:	
Nom:	

6.6 Utilisateurs désignés

Ministère de la Défense nationale RP Operations Unit (Atlantic) Detachment Gagetown, Édifice 18 238 avenue Champlain Base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown C.P. 17000, Succ Forces Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 4J5

6.7 Procédures pour les commandes

Tel qu'indiqué à l'Annexe A.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web <u>Catalogue de formulaires</u> :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6898-200493/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6898-200493 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auguel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséguente;
 - le point de livraison:
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **40 000,00 \$** (taxes applicables inclues).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **300 000,00 \$**, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M4506C, 2013/04/25)

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2017/06/21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010A</u> (2018/06/21), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Besoin Exigences et Spécifications obligatoires;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct 015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010A</u> (2018/06/21) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct 015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des **prix unitaires fermes précisés à l'Annexe B.** Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.4.2 Modalités de paiement

Référence de CCUASectionDateH1000CPaiement unique2008/05/12

6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(à être identifié à l'Annexe « C »)

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générale. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

File No. - N° du dossier MCT- 9-42151

ld de l'acheteur - Buyer ID $mct 015 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.6 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9068C	Règlements concernant les emplacements des Forces	2011/05/16
	canadiennes	
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances – aucune exigence paticulière	2016/01/28

6.7 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

 a) rendu droits acquittés (DDP) Unité d'Opérations RP, pour le ministère de la Défense nationale, la Base de soutien de la 5º Division du Canada Gagetown à Oromocto au Nouveau-Brunswick E4V 4J5 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6898-200493/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6898-200493 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mct015 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier MCT- 9-42151

ANNEXE « D » - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT

AVIS AUX OFFRANTS : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE					
					

Annexe A

Besoin

Offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) portant sur la fourniture et la livraison de **divers filtres à air,** pour le compte du ministère de la Défense nationale, à la Base de soutien de la 5° Division du Canada Gagetown à Oromocto au Nouveau-Brunswick. Les filtres à air doivent être **livrés à divers emplacements sur la BS 5 Div C Gagetown**, selon la demande, pour la période allant **du 1**° **mai 2020 au 30 avril 2022** inclusivement.

Exigences et Spécifications obligatoires :

- Tous les articles doivent être tous listés, certifiés et estampillés de classe 2 selon les ULC pour respecter le Code national du bâtiment du Canada.
- 2. Le client (MDN) exigera aucune visite du représentant du fournisseur pour donner de la formation, faire des études etc...
- 3. Les commandes de matériaux DOIVENT toutes être livrées dans les deux (2) jours ouvrables (ou 48 heures) qui suivent la réception de la commande.
- 4. Les articles qui ne sont pas reçus dans les délais prescrits peuvent être annulés.
- 5. Le client (MDN) passera les commandes pour la livraison des produits par téléphone, télécopieur ou par courriel.
- 6. Le MDN utilisera un bon de commande de matériaux de construction pour placer une commande.
- 7. Le fournisseur doit fournir et envoyer la liste de prix au client (MDN).
- 8. La facture détaillée, en trois (3) copies, doit être envoyée avec les matériaux.
- 9. Le client (MDN) informera le fournisseur du jour de livraison requis lorsqu'une commande est passée.
- 10. Les livraisons doivent être effectuées au bâtiment B-18, à divers ateliers, au centre de services pour les logements familiaux ou à divers emplacements à déterminer sur la BS 5 Div Gagetown. Le point de livraison sera précisé lors d'une commande.
- 11. Toutes les factures refléteront le prix avant et après l'escompte.
- 12. Les filtres seront commandés au besoin selon la demande. Le MDN pourra passer une commande pour seulement un (1) ou cent (100) filtres ou plus, du même produit, dans une commande individuelle. Le MDN ne passera pas toujours une commande pour des filtres par la caisse/boite. C'est alors une exigence que le fournisseur soit capable de vendre les filtres individuellement et non seulement par la caisse/boite pour raison d'un manque d'espace de stockage.

Établissement des Prix: Conformément à l'Annexe B – la Base de paiement – la Liste des produits.

Le coût de livraison à la BS 5 Div C Gagetown DOIT être inclus aux prix des filtres.

Annexe B – Base de paiement – Liste des Produits – Exigences et spécifications obligatoires

Article Nº	Description	N° de Produit pour Passée de Commandes	Quantité estimée pour 2 ans	Unité de distribution	Prix unitaire – Année 1 1er mai 2020 - 30 avril 2021 livraison inclue	Prix unitaire – Année 2 1er mai 2021 - 30 avril 2022 livraison inclue
	Articles Nº 1 à Nº 42:	Les produits amers	seal doivent	tous avoir u	ne cote MERV 8	
1	20 po x 100 po; (2 épaisseurs); 5 liens		30	chaque		
2	24 po x 120 po; (2 épaisseurs); 6 liens		30	chaque		
3	25 po x 96 po; (2 épaisseurs); 6 liens		10	chaque		
4	20 po x 120 po; (2 épaisseurs); 6 liens		120	chaque		
5	20 po x 96 po; (2 épaisseurs); 6 liens		10	chaque		
6	24 po x 72 po; (2 épaisseurs); 3 liens		132	chaque		
7	25 po x 120 po; (2 épaisseurs); 6 liens		30	chaque		
8	20 po x 80 po; (2 épaisseurs); 4 liens		100	chaque		
9	24 po x 96 po; (2 épaisseurs); 4 liens		10	chaque		
10	16 po x 100 po; (2 épaisseurs); 4 liens		10	chaque		
11	16 po x 60 po; (2 épaisseurs); 3 liens		50	chaque		
12	16 po x 75 po; (2 épaisseurs); 3 liens		100	chaque		
13	16 po x 80 po; (2 épaisseurs); 4 liens		20	chaque		
14	20 po x 48 po; (2 épaisseurs); 2 liens		40	chaque		
15	12 po x 72 po; 3 liens (2 épaisseurs)		120	chaque		
16	20 po x 32 po; 2 liens (2 épaisseurs)		50	chaque		

Annexe B – Base de paiement – Liste des Produits – Exigences et spécifications obligatoires

Article Nº	Description	N° de Produit pour Passée de Commandes	Quantité estimée pour 2 ans	Unité de distribution	Prix unitaire – Année 1 1er mai 2020 - 30 avril 2021 livraison inclue	Prix unitaire – Année 2 1er mai 2021 - 30 avril 2022 livraison inclue
17	20 po x 40 po; 2 liens (2 épaisseurs)		100	chaque		
18	20 po x 72 po; 3 liens (2 épaisseurs)		130	chaque		
19	20 po x 140 po; 7 liens (2 épaisseurs)		40	chaque		
20	24 po x 36 po; 3 liens (2 épaisseurs)		120	chaque		
21	20 po x 50 po; (2 épaisseurs)		80	chaque		
22	11 ½ po x 13 po; (1 épaisseur)		100	chaque		
23	20 po x 40 po; (2 épaisseurs)		50	chaque		
24	20 po x 20 po; (2 épaisseurs)		100	chaque		
25	12 po x 32 po; (1 épaisseur)		40	chaque		
26	25 po x 80 po; 4 liens (2 épaisseurs)		50	chaque		
27	24 po x 24 po; (2 épaisseurs)		500	chaque		
28	16 po x 16 po; (2 épaisseurs)		20	chaque		
29	20 po x 48 po; (2 épaisseurs)		100	chaque		
30	20 po x 25 po; (2 épaisseurs)		300	chaque		
31	7 po x 15 po; (2 épaisseurs)		50	chaque		
32	12 po x 24 po; (2 épaisseurs)		100	chaque		
33	16 po x 20 po; (2 épaisseurs)		80	chaque		

Annexe B – Base de paiement – Liste des Produits – Exigences et spécifications obligatoires

Article Nº	Description	N° de Produit pour Passée de Commandes	Quantité estimée pour 2 ans	Unité de distribution	Prix unitaire – Année 1 1er mai 2020 - 30 avril 2021 livraison inclue	Prix unitaire – Année 2 1er mai 2021 - 30 avril 2022 livraison inclue
34	16 po x 25 po; (2 épaisseurs)		150	chaque		
35	Filtre de type panneau à anneau de 8 po x 28 po x 1 po		10	chaque		
36	Filtre de type panneau à anneau de 5 po x 16 ½ po x 1 po		60	chaque		
37	Filtre de type panneau à anneau de 6 po x 9 po x 1 po		40	chaque		
38	Filtre de type panneau à anneau de 11 ½ po x 13 ½ po x 1 po		60	chaque		
39	Filtre de type panneau à anneau de 10 po x 12 po x 1 po		50	chaque		
40	Filtre de type panneau à anneau de 7 ¼ po x 15 ¼ po x 1 po		70	chaque		
41	48 po x 50 pi x 1 po Paint Pocket Roll		10	chaque		
42	20 po x 25 po x 1 po Paint Pocket Filters		60	chaque		

Annexe B – Base de paiement – Liste des Produits – Exigences et spécifications obligatoires

Article Nº	Description		N° de Produit pour Passée de Commandes	Quantité estimée pour 2 ans	Unité de distribution	Prix unitaire – Année 1 1er mai 2020 - 30 avril 2021 livraison inclue	Prix unitaire – Année 2 1er mai 2021 - 30 avril 2022 livraison inclue	
 Articles Nº 43 à Nº 46 : Ces FILTRES doivent être À HAUTE EFFICACITÉ et doivent avoir une construction en profondeur de 6 po avec un minimum de 125 pieds carrés de support par quatre pieds carrés de surface de face. Ces articles doivent être construits d'un cadre en polystyrène, tous selon les exigences et spécifications obligatoires suivantes : 1. Merv 14, Merv 13, et Merv 11 d'efficacité ; 2. Filtre de 6 po de profondeur (nominal) avec la même zone média et les mêmes performances qu'un filtre de 12 po en profondeur (nominal) ; 3. Midi Media Pack Design ; 4. Les côtés robustes de cellules de polystyrène à impact élevé enferment un paquet de médias fixe. 5. Entièrement incinérable; 6. Modèles Merv 14 et 11 avec antimicrobiens. 								
43	Filtres de 20 po x 24 po x 6 po ayant une efficacité de 60 %			120	chaque			
44	Filtres de 20 po x 20 po x 6 po à cadre unique efficace à 60 %			50	chaque			
45	Filtre de 24 po x 24 po x 6 po à cadre unique efficace à 60 %			90	chaque			
46	Filtre de 12 po x 24 po x 6 po à cadre unique efficace à 60 %			100	chaque			
	ı							

Annexe B – Base de paiement – Liste des Produits – Exigences et spécifications obligatoires

Article Nº	Articles N° 47 à N° 51 entre 30 % et 35 %	N° de Produit pour Passée de Commandes	Quantité estimée pour 2 ans	Unité de distribution a cote est de	Prix unitaire – Année 1 1er mai 2020 - 30 avril 2021 livraison inclue 260 °C et dont l'é	Prix unitaire – Année 2 1er mai 2021 - 30 avril 2022 livraison inclue efficacité varie	
47	Filtre pour températures élevées de 20 po x 25 po x 2 po		100	chaque			
48	Filtre pour températures élevées de 16 po x 20 po x 2 po		130	chaque			
49	Filtre pour températures élevées de 24 po x 24 po x 2 po		70	chaque			
50	Filtre pour températures élevées de 20 po x 20 po x 2 po		50	chaque			
51	Filtre pour températures élevées de 20 po x 24 po x 2 po		50	chaque			
Articles N° 52 à N° 68: Doivent être Cote MERV 8 (efficacité minimum)							
52	Filtre plié de 24 po x 24 po x 2 po		200	chaque			
53	Filtre plié de 16 po x 25 po x 2 po		250	chaque			
54	Filtre plié de 16 po x 25 po x 1 po		20	chaque			
55	Filtre plié de 16 po x 20 po x 2 po		130	chaque			
56	Filtre plié de 18 po x 24 po x 4 po		20	chaque			
57	Filtre plié de 20 po x 24 po x 2 po		240	chaque			
58	Filtre plié de 20 po x 20 po x 2 po		400	chaque			
59	Filtre plié de		100	chaque			

Annexe B - Base de paiement - Liste des Produits - Exigences et spécifications obligatoires

Article Nº	Description	N° de Produit pour Passée de Commandes	Quantité estimée pour 2 ans	Unité de distribution	Prix unitaire – Année 1 1er mai 2020 - 30 avril 2021 livraison inclue	Prix unitaire – Année 2 1er mai 2021 - 30 avril 2022 livraison inclue
	20 po x 20 po x 4 po					
60	Filtre plié de 20 po x 25 po x 2 po		200	chaque		
61	Filtre plié de 20 po x 20 po x 1 po		20	chaque		
62	Filtre plié de 10 po x 12 po x 1 po		50	chaque		
63	Filtre plié de 12 po x 24 po x 4 po		50	chaque		
64	Filtre plié de 24 po x 24 po x 4 po		75	chaque		
65	Filtre plié de 20 po x 25 po x 4 po		50	chaque		
66	Filtre plié de 20 po x 24 po x 4 po		70	chaque		
67	Filtre plié de 16 po x 25 po x 4 po		80	chaque		
68	Filtre plié de 16 po x 24 po x 4 po		60	chaque		
69	Pour les divers articles qui ne sont pas indiqués dans le présent document: escompte de % de la liste de prix publiée		2 000 \$		%	%

Aucun substitut aux produits seront acceptés. Les offrants doivent offrir un prix pour tous les articles pour chaque année. Il ne s'agit que de quantités estimatives qui ne sont utilisées qu'à des fins d'évaluation. Les prix doivent rester fixes au cours de l'offre à commandes.

<u>NOTA</u> : Une copie de cette <u>Annexe B en format Word devrait être obtenue</u> de la responsable de l'offre à commandes pour soumettre une offre.